

Objet : assemblée générale ordinaire  
**Jeudi 26 juin 2008 (10h30)**

Paris, le lundi 2 juin 2008

Madame, Monsieur,

**Actionnaire de notre Société, vous êtes cordialement invité(e) à participer à notre prochaine Assemblée générale ordinaire, qui se tiendra Jeudi 26 juin 2008 à 10h30**, dans les locaux de Business & Decision au 153, rue de Courcelles, 75017 Paris (*métro Pereire, ligne 3 ; RER Pereire-Maréchal Juin, ligne C*).

Vous pourrez y assister à une présentation des activités de Métaphora, des comptes annuels de l'exercice 2007 et y prendre connaissance des perspectives et des ambitions de notre Société pour l'exercice en cours.

**C'est l'occasion pour vous, actionnaires, de prendre part à la vie de la Société** et de décider par votre vote de son avenir. La réunion sera suivie d'un cocktail.

**Pour participer à l'Assemblée ou voter par correspondance, nous vous invitons à demander à votre banque ou intermédiaire financier un certificat d'immobilisation**, en lui remettant la demande ci-jointe dûment complétée.

Dans l'attente de vous rencontrer, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos respectueuses salutations.

#### **Service actionnaires**

Pauline Cieutat

Responsable communication / Relations Investisseurs

Tél. : 01 56 21 21 20

Mail : [pauline.cieutat@businessdecision.com](mailto:pauline.cieutat@businessdecision.com)

#### **P.J. :**

- l'Assemblée générale des actionnaires : guide pratique et modalités
- Tableau des cinq derniers exercices
- Résolutions proposées à l'Assemblée générale ordinaire
- demande d'immobilisation à remettre à votre intermédiaire financier
- demande d'envoi de documents et de renseignements

## **L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES ACTIONNAIRES : GUIDE PRATIQUE & MODALITÉS**

**L'Assemblée se compose de tous les actionnaires. Tout actionnaire peut prendre part à l'assemblée, s'y faire représenter par son conjoint ou un autre actionnaire, donner pouvoir au président ou voter par correspondance.**

Pour participer à cette assemblée

**Les propriétaires d'actions nominatives** devront avoir leurs actions inscrites dans les comptes tenus par la société cinq jours au moins avant la date de la réunion.

**Les propriétaires d'actions au porteur** devront dans le même délai justifier de leur identité et de la propriété de leurs titres, laquelle résultera de la présentation, auprès de Natexis Banques Populaires (10, rue des Roquements, 14099 Caen Cedex 9), d'un certificat d'immobilisation délivré par l'établissement financier dépositaire de leurs titres, attestant leur indisponibilité cinq jours au moins avant la date de la réunion jusqu'à la date de l'assemblée.

Pour assister à l'assemblée

**Une carte d'admission nominative** sera délivrée à tout actionnaire nominatif ou porteur souhaitant assister à l'assemblée.

Pour donner pouvoir au président, voter par correspondance ou se faire représenter

**Les propriétaires d'actions au porteur** devront demander le formulaire et ses annexes à l'établissement financier dépositaire de leurs titres.

**Les propriétaires d'actions nominatives** devront retourner directement à Natexis Banques Populaires le formulaire de vote par correspondance/procuration qui leur aura été adressé directement, accompagné de ses annexes.

**Les formulaires de vote par correspondance/procuration ne seront pris en compte qu'à la condition d'être reçus par Natexis Banques Populaires, trois jours avant la date de l'assemblée,** et être accompagnés, pour ceux provenant des actionnaires au porteur, d'un certificat d'immobilisation.

Il est rappelé que le vote par correspondance est exclusif du vote par procuration et réciproquement.

Il est rappelé que, conformément aux dispositions de l'article 136 du Décret du 23 mars 1967, tout actionnaire ayant effectué l'une ou l'autre des formalités ci-dessus, peut céder tout ou partie de ses actions pendant la période d'inscription nominative ou d'indisponibilité pour les titres au porteur en notifiant au teneur de compte habilité par l'AMF la révocation de son inscription ou de l'indisponibilité au plus tard la veille de l'assemblée avant 15 heures et fournir audit teneur de compte les éléments nécessaires pour annuler son vote ou modifier le nombre d'actions ou de voix correspondant à son vote.

Les modalités de participation à l'assemblée générale par visioconférence ou par un moyen de télécommunication n'ont pas été retenues pour cette assemblée générale.

**L'avis préalable de convocation**, prescrit par l'article 130 du décret 67-236 du 23 mars 1967, a été publié dans le « Bulletin des annonces légales obligatoires » (« Balo » n°64) du 28 mai 2007.

Conformément à la loi, l'ensemble des documents devant être communiqués à l'assemblée générale, sera tenu, dans les délais légaux, à la disposition des actionnaires au siège social de la société

**Le Conseil d'Administration**

|   | 31/12/2003 | 31/12/2004 | 31/12/2005 | 31/12/2006 | 31/12/2007 |
|---|------------|------------|------------|------------|------------|
| <b>CAPITAL EN FIN D'EXERCICE</b>  |            |            |            |            |            |
| Capital social  |            |            | 469 543    | 469 543    | 469 543    |
| Nbre des actions ordinaires existantes  |            |            |            | 1 540 000  | 1 540 000  |
| Nbre des actions à dividendes prioritaires existantes   |            |            |            |            |            |
| Nbre maximal d'actions futures à créer  |            |            |            |            |            |
| - par conversion d'obligations  |            |            |            |            |            |
| - par exercice de droit de souscription   |            |            |            |            |            |
| <b>OPERATIONS ET RESULTATS</b>  |            |            |            |            |            |
| Chiffre d'affaires hors taxes   |            |            | 3 712 244  | 4 570 478  | 3 498 871  |
| Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions         |            |            | 367 344    | 663 216    | 335 037    |
| Impôts sur les bénéfices  |            |            | 109 663    | 216 837    | 83 058     |
| Participation des salariés au titre de l'exercice   |            |            |            | 85 382     | 26 015     |
| Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions         |            |            | 172 055    | 362 816    | 220 357    |
| Résultat distribué  |            |            |            |            |            |
| <b>RESULTAT PAR ACTION</b>  |            |            |            |            |            |
| Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions |            |            |            | 0.23       | 0.15       |
| Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions         |            |            |            | 0.24       | 0.14       |
| Dividende distribué à chaque action   |            |            |            |            |            |
| <b>PERSONNEL</b>  |            |            |            |            |            |
| Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice   |            | 27         | 24         | 29         | 26         |
| Montant de la masse salariale de l'exercice   |            |            | 875 970    | 1 352 968  | 1 086 685  |
| Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice                                 |            |            | 399 248    | 576 975    | 507 470    |

# ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE (26 JUIN 2008)

## TEXTE DES RÉSOLUTIONS PROPOSÉES AU VOTE

Les actionnaires de la Société sont convoqués en assemblée générale mixte le Jeudi 26 juin 2008, à 10 :30, dans les locaux des Business & Decision, au 153, rue de Courcelles, 75017 Paris, à l'effet de statuer sur l'ordre du jour suivant :

### ORDRE DU JOUR :

#### I. RÉSOLUTIONS SOUMISES AUX CONDITIONS DE QUORUM ET DE MAJORITÉ DES ASSEMBLÉES ORDINAIRES

- ↪ Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport général des Commissaires aux comptes ;
- ↪ Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2007 et quitus aux administrateurs ;
- ↪ Affectation du résultat de l'exercice ;
- ↪ Lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées aux articles L.225-38 et suivants du Code de commerce et approbation des termes du rapport ;
- ↪ Renonciation des administrateurs à l'allocation de jetons de présence ;

#### II. RÉSOLUTIONS SOUMISES AUX CONDITIONS DE QUORUM ET DE MAJORITÉ DES ASSEMBLÉES EXTRAORDINAIRES

- ↪ Autorisations à donner au Conseil en vue d'augmenter le capital social (article L. 225-129, VI du Code de commerce) ;
- ↪ Pouvoirs pour effectuer les formalités.

#### I. RÉSOLUTIONS SOUMISES AUX CONDITIONS DE QUORUM ET DE MAJORITÉ DES ASSEMBLÉES ORDINAIRES

##### PREMIÈRE RÉSOLUTION

##### **APPROBATION DES COMPTES SOCIAUX DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2007**

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport général du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2007, approuve les comptes tels qu'ils lui sont présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

##### Deuxième résolution

##### **AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2007**

L'Assemblée Générale, décide d'affecter le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2007, soit un bénéfice de 220.357 € de la manière suivante :

|   |   |           |
|---|---|-----------|
| - | En totalité au compte « Report à Nouveau » soit : | 220.357 € |
| - | TOTAL :   | 220.357 € |

Après affectation, le compte « Report à Nouveau » présente un solde créditeur de 571.381 €.

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, l'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et du rapport général des commissaires aux comptes, approuve les dépenses et charges visées à l'article 39-4 dudit code.

L'Assemblée donne en conséquence quitus aux administrateurs de leur gestion au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2007.

### **Troisième résolution**

#### **APPROBATION DES CONVENTIONS SOUMISES AUX DISPOSITIONS DES ARTICLES L.225-38 ET SUIVANTS DU CODE DE COMMERCE**

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées par l'article L 225-38 du Code de Commerce, déclare les approuver.

### **Quatrième résolution**

L'Assemblée Générale prend acte de la renonciation des administrateurs à l'allocation de jetons de présence pour l'exercice en cours et les en remercie.

## **II. RESOLUTIONS SOUMISES AUX CONDITIONS DE QUORUM ET DE MAJORITE DES ASSEMBLEES EXTRAORDINAIRES**

### **Cinquième résolution**

#### **AUTORISATIONS A DONNER AU CONSEIL EN VUE D'AUGMENTER LE CAPITAL**

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration, autorise le Conseil d'administration, pour une durée de vingt-six (26) mois à compter de ce jour, à augmenter le capital social, aux époques qu'il fixera, d'un montant maximum de 100 000 €, soit par apport en numéraire à libérer en espèces ou par compensation avec des créances certaines, liquides et exigibles sur la Société, soit par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes d'émission, soit par combinaison de ces divers procédés.

L'Assemblée Générale décide qu'en cas d'augmentation de capital en numéraire, les actionnaires disposeront, outre leur droit préférentiel de souscription à titre irréductible, d'un droit de souscription à titre réductible en vertu duquel les actions nouvelles qui n'auraient pas été souscrites à titre irréductible seront attribuées aux actionnaires qui auront souscrit un nombre d'actions supérieur à celui qu'ils pouvaient souscrire à titre préférentiel.

Le Conseil d'administration pourra limiter l'augmentation de capital au montant des souscriptions recueillies à condition que celui-ci atteigne au moins les trois quarts de l'augmentation de capital prévue.

Le Conseil d'administration pourra répartir librement, en totalité ou partiellement, les actions non souscrites. Ces actions ne pourront pas être offertes au public.

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au Conseil d'administration à l'effet de réaliser l'augmentation de capital conformément aux stipulations qui précèdent, d'en arrêter les modalités et conditions, et notamment de fixer le prix d'émission des actions, d'arrêter les dates d'ouverture et de clôture des souscriptions, de déterminer la date de jouissance des actions nouvelles, et en règle générale de mener à bonne fin toutes les opérations concourant à cette réalisation et de procéder aux modifications corrélatives des statuts.

### **Sixième résolution**

#### **AUGMENTATION DE CAPITAL RESERVEE AUX SALARIES**

Au regard de la résolution précédente et conformément aux dispositions de l'article L. 225-129, VI, 1er alinéa, dans le cas où le Conseil ferait usage de la présente autorisation, il sera procédé à une augmentation de capital dans les conditions fixées à l'article L. 443-5 du Code du travail, à hauteur d'un montant maximum de 10.000 €.

### **Septième résolution**

#### **POUVOIRS**

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toute formalité de publicité afférente aux résolutions ci-dessus adoptées.

**DEMANDE D'ÉTABLISSEMENT DE CERTIFICAT D'IMMOBILISATION  
À REMETTRE À VOTRE INTERMÉDIAIRE FINANCIER**

Prénom : \_\_\_\_\_  
Nom : \_\_\_\_\_  
Adresse : \_\_\_\_\_  
Code postal : \_\_\_\_\_  
Ville : \_\_\_\_\_  
  
N° de compte : \_\_\_\_\_  
Banque : \_\_\_\_\_

le \_\_\_\_\_

Madame, Monsieur,

**Je demande à participer à la prochaine assemblée générale des actionnaires de la société Métaphora** (code Isin : FR 00000 7653 1), qui se tiendra jeudi 26 juin 2008, à 10h30.

Dans cette perspective, je vous prie de bien vouloir :

- **immobiliser mes \_\_\_\_\_\* actions Métaphora jusqu'au 27 juin 2008**, lendemain du jour de l'assemblée générale des actionnaires ;
- établir un **certificat d'immobilisation** à mon nom ;
- **faxer ce certificat** à Natexis Banques Populaires / Service assemblées (fax : 01 58 32 47 80), afin de me permettre d'obtenir une carte d'admission ;
- me le faire parvenir dès que possible à mon adresse afin de voter par correspondance.

Je vous en remercie par avance et vous adresse mes meilleures salutations.

(signature)

\* à compléter du nombre d'actions à immobiliser

**DEMANDE D'ENVOI DE DOCUMENTS ET DE RENSEIGNEMENTS**  
(Décret du 23 mars 1967 – Art. 133 – 135 – 138)

Conformément à l'article 138 du décret n°67-236 du 23 mars 1967, tout actionnaire porteur de titres nominatifs peut, à compter de la convocation de l'Assemblée et jusqu'au cinquième jour avant la réunion, demander à la Société de lui envoyer les documents prévus aux articles 133 et 135.

Nous vous signalons de plus qu'il vous est possible, par une demande unique, d'obtenir l'envoi des documents précités qui seront établis à l'occasion de chacune des Assemblées d'actionnaires ultérieures.

Les textes en vigueur sur les sociétés commerciales offrent aux actionnaires titulaires de titres nominatifs ou justifiant de leur qualité de propriétaires de titres au porteur la possibilité d'obtenir de la Société, avant la tenue des assemblées, en plus des renseignements inclus dans la présente circulaire et qui doivent accompagner obligatoirement toute formule de procuration, diverses informations complémentaires, à savoir :

- rapports présentés par le Directoire ou Conseil d'Administration ;
- rapports des Commissaires aux Comptes ;
- bilan, compte de résultat, annexes (explications sur les comptes annuels, renseignements concernant les filiales et participations, inventaire des valeurs mobilières détenues en portefeuille, etc.), comptes consolidés, rapport sur la gestion du Groupe ;
- bilan social.

Les actionnaires qui souhaiteraient recevoir ces informations voudront bien remplir et faire parvenir à la Société, la formule ci-dessous.

**Le Conseil d'administration**

✂ \_\_\_\_\_



**FORMULAIRE DE DEMANDE D'ENVOI DE DOCUMENTS ET DE RENSEIGNEMENTS**

A retourner à l'attention de :

**NATEXIS BANQUES POPULAIRES**  
**Service Financiers**  
**Emetteurs Assemblées**  
**10 rue des Roquemonts**  
**14099 CAEN Cedex 09**

M., Mme ou Mlle : \_\_\_\_\_

Adresse postale : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

Titulaire de :

\_\_\_\_\_ titres « nominatifs purs » inscrits en compte dans les livres de la Société

\_\_\_\_\_ titres « nominatifs administrés » inscrits en compte à \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_ titres au porteur inscrits en compte à \_\_\_\_\_

demande l'envoi à l'adresse ci-dessus des documents ou renseignements visés par les articles 133 et 135 du décret du 23 mars 1967 sur les sociétés commerciales.

A \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_ 2008